

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction générale de la création artistique

2018-2019

Rapport d'évaluation relatif à l'activité de formation

École Supérieure de la Musique Bourgogne Franche-Comté

Musique

Table des matières

PRÉCONISATIONS FORMULÉES LORS DE LA DERNIÈRE PROCÉDURE	3
1. Rappel des préconisations.....	3
2. Prise en compte des préconisations.....	4
- A - INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	5
- B - ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT Politiques et dispositifs communs, le cas échéant, à l'ensemble des formations	6
Domaine 1 : Formation et pédagogie.....	6
Domaine 2 : Recherche.....	6
Domaine 3 : Pilotage et gouvernance de l'établissement et de l'offre de formation.....	7
Domaine 4 : Relation à l'étudiant.....	9
Domaine 5 : Inscription territoriale.....	10
Domaine 6 : Dynamiques nationale et internationale.....	11
- C - ANALYSE DU (DE CHAQUE) CURSUS DE FORMATION	12
Cursus DNSPM – cursus DE (Commentaires globalisés).....	12
1. Objectifs pédagogiques de la formation.....	12
2. Organisation et modalités pédagogiques de la formation.....	12
3. Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.....	13
4. Données relatives à la formation.....	13
- D - CONCLUSION	14
1. Points forts.....	14
2. Points faibles.....	14
3. Avis global.....	14
4. Préconisations.....	15
ANNEXE	16
Groupe d'experts chargés de l'évaluation :.....	16
Date de la visite : 13 et 14 novembre 2018.....	16
Personnes rencontrées :.....	16

PRÉCONISATIONS FORMULÉES LORS DE LA DERNIÈRE PROCÉDURE

1. Rappel des préconisations

Préconisations formulées dans le rapport d'évaluation 2014-2015 :

1. Revoir l'articulation MAA/jazz et organiser des parcours spécifiques avec des locaux distincts (les besoins ne sont pas les mêmes)
2. Revoir les modalités d'inscription pour le tronc commun DNSPM/DE (il est délicat d'imposer l'inscription simultanée aux deux diplômes)
3. Établir des bases plus solides pour l'enseignement des MAA et améliorer le recrutement
4. Tenter d'équilibrer les départements de façon à permettre une pratique d'orchestre.
5. Améliorer la continuité de l'enseignement et la stabilité des référents (chant)
6. Enfin deux observations très importantes :
La question des locaux pourrait se résoudre de deux façons :
 1. Solution apportée par la future « grande région »
 2. Opportunité d'un réaménagement du site universitaire Chabot-Charny, avec un auditorium.Dans les deux cas, il serait préférable de maintenir un lien fort avec l'université. Dans l'hypothèse d'une volonté de faire cavalier seul (ce qui pourrait entraîner une réaction très brutale), se souvenir du poids respectif d'une université et d'un pôle de ce type, quel qu'il soit.

Éléments précisés dans le courrier DGCA du 20 juillet 2015 :

Je vous précise que s'agissant des observations de fond formulées au titre de cette procédure, le groupe d'experts a bien pris acte des précisions apportées et a souhaité faire des observations complémentaires, notamment concernant la séparation des cursus Jazz et MAA pour laquelle ils souhaitent maintenir leur position. Ces observations figurent en annexe du rapport qui vous est transmis.

En outre, je vous précise que l'obligation d'inscription en DNSPM pour accéder au DE de professeur de musique en formation initiale n'est pas une obligation légalement ou réglementairement requise dans les textes en vigueur relatifs à ces deux diplômes.

Il s'agit d'une modalité de formation retenue par l'établissement au titre de la spécificité du parcours pédagogique proposé, visant à favoriser l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés dans un contexte de pluri-activité du métier de musicien.

Néanmoins, je vous précise qu'il vous revient, pour des raisons d'égalité d'accès à la formation, de prévoir et de mettre en place des dispositifs d'accès au DE seul en formation initiale. Ces derniers faciliteraient l'accès en formation continue et la mise en place de la validation des acquis de l'expérience (VAE), tels que requis dans le cadre de l'habilitation. J'attire votre attention sur le fait que, si l'établissement n'est pas en mesure de mettre en place de tels dispositifs, il peut développer un partenariat pédagogique et artistique avec un autre établissement habilité à le faire.

Je vous indique qu'il vous appartient d'informer votre gouvernance de ces décisions et des recommandations qui les accompagnent.

Outre les préconisations figurant dans le rapport des experts, et qu'il vous revient de mettre en œuvre, je vous indique, à l'appui des échanges et des débats de la CNH, qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire que soit développée la modularité des enseignements, notamment en vue de favoriser l'accès à la formation continue et la VAE et ce, tant pour le DE de professeur de musique que pour le DNSP de musicien.

Enfin, vous trouverez en accompagnement de ce courrier une fiche d'identité de l'établissement recensant les principales données chiffrées extraites du dossier de demande d'habilitation que vous avez déposé cette année. Vous trouverez également une synthèse des données recueillies dans l'ensemble des dossiers de demandes d'habilitation 2013-2014 et 2014-2015, accompagnée d'un bref commentaire.

2. Prise en compte des préconisations

Hormis l'épineuse question des locaux, très complexe et dépendante de facteurs exogènes, les préconisations ont globalement été prises en compte.

Les cursus et l'encadrement ont été améliorés (MAA, jazz, chant ; une réflexion est en cours concernant le positionnement de l'offre en jazz, dont le recrutement reste quantitativement fragile, et pour lequel les sessions de travail distinctes de celles des MAA ainsi que les ateliers et parcours spécifiques ont été accrus à partir de 2016.

La possibilité d'un parcours ouvrant au seul DE (sans le DNSPM) a été aménagée notamment en formation musicale et en jazz.

La question de l'équilibre des recrutements au sein des promotions parmi les différents départements et classes (en vue de faciliter les pratiques d'orchestre) demeure délicate dans la mesure où elle se heurte à d'autres réalités, telle que le niveau – souvent hétérogène – des étudiants qui se présentent, et par conséquent le besoin de garantir un niveau technique et musical suffisant et homogène parmi les recrutés. Les pratiques d'orchestre ont été améliorées par le biais de partenariats accrus avec différentes institutions partenaires (les orchestres professionnels en région, les CRR, l'Opéra).

– A –
**INTRODUCTION :
PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT**

Offre pédagogique de l'établissement dans le domaine artistique :

Diplôme d'État de professeur de musique

Discipline accompagnement
Option musique
Discipline direction d'ensembles
Option vocaux
Discipline enseignement instrumental ou vocal
Domaine classique à contemporain
Domaine jazz
Domaine musique ancienne
Domaine musiques actuelles amplifiées
Discipline formation musicale

Diplôme National Supérieur Professionnel de musicien

Spécialité chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux
Domaine non spécifié
Spécialité instrumentiste chanteur
Domaine non spécifié

(cf. règlement des études)

L'ESM Bourgogne-Franche-Comté est un établissement d'enseignement supérieur habilité par le ministère de la culture, issu de la transformation en 2009 du CEFEDM Bourgogne en un pôle d'enseignement supérieur de la musique.

L'établissement propose, par convention avec l'université de Bourgogne et en partenariat avec les CRR de Dijon et du Grand Chalon, des formations conjointes permettant l'obtention de trois diplômes de l'enseignement supérieur :

- le DNSPM,
- le DE,
- la licence Sciences humaines et sociales mention Musique, parcours « pratique musicale spécialisée ».

Par ailleurs l'ESM développe une saison artistique (plus de soixante concerts annuels, avec une progression continue de l'offre) en s'appuyant sur les relations tissées avec différentes structures de production et de diffusion.

Tout au long de leurs études, les étudiants participent à des productions avec des artistes professionnels relevant de commandes à des compositeurs, de résidences d'artistes invités, ou de partenariats avec des ensembles ou institutions en région (Orchestre Dijon Bourgogne, Orchestre Victor-Hugo Franche-Comté, Opéra de Dijon, La Fabriqu'en scène, etc.).

– B –
**ANALYSE DU FONCTIONNEMENT
DE L'ÉTABLISSEMENT**

Politiques et dispositifs communs, le cas échéant, à l'ensemble des formations.

Domaine 1 : Formation et pédagogie

Les formations proposées sont regroupées en trois départements pédagogiques :

- Département de musique instrumentale (dans les répertoires classique à contemporain, recouvre l'ensemble des instruments de l'orchestre, et les polyphoniques : piano, accordéon, guitare) ;
- Département de musique vocale (chant et direction de chœur, dans les répertoires classique à contemporain) ;
- Département de musiques actuelles (chant et instrument dans les domaines du jazz et des musiques actuelles amplifiées).

L'ensemble de cette offre est relativement large au regard de l'effectif accueilli, mais reste cohérent, malgré une fréquentation inégale selon les disciplines instrumentales.

Le département des musiques actuelles est un des mieux encadrés sur le plan national, Il a été ouvert dès 2010-2011, avec des lauréats diplômés à partir de 2013. Il constitue l'une des spécificités fortes de l'ESM, et par sa qualité, mérite d'être mieux repéré encore, y compris au niveau européen. Si le nombre de postulants et le niveau du recrutement sont encourageants et en hausse ces dernières années en musiques actuelles amplifiées, la demande reste beaucoup plus inégale en jazz (et ce malgré l'excellent niveau du département jazz du CRR de Chalon, dont nombre d'étudiants poursuivent directement leurs études au CNSMD de Paris, plutôt que de rejoindre l'ESM).

À juste titre, la direction et son équipe s'interrogent sur le positionnement et l'orientation de l'offre en jazz, dont les contenus et l'encadrement ont été davantage autonomisés (cf préconisation du rapport 2015), mais dont la fréquentation reste trop faible pour s'inscrire dans une dynamique de groupe vertueuse.

Dans le même temps, l'ESM nourrit le projet d'ouvrir un département de musique ancienne en lien avec le CRR de Besançon, qui possède une équipe pédagogique d'excellent niveau dans ce domaine. Le cas échéant il conviendra de s'assurer que cette ouverture soit assumée et suivie sur le plan budgétaire, et qu'elle puisse s'appuyer sur un recrutement homogène, tant en termes de niveau de recrutement que sur la répartition des instrumentistes (de manière à constituer un groupe cohérent : plusieurs dessus, basse d'archet, clavecin, etc.).

Domaine 2 : Recherche

L'ESM ne dispose pas de structure de recherche labellisée. Certains de ses enseignants sont titulaires d'un doctorat, mais n'effectuent pas (ou plus) de recherche qui soit menée au sein de l'ESM. La recherche est en revanche dans les formations, puisque les étudiants sont initiés à la recherche et à sa méthodologie dans le cadre du mémoire qu'ils doivent rendre en fin de cursus. Les attendus du mémoire restent toutefois assez modestes d'un point de vue de ce que l'enseignement supérieur qualifie de recherche ; en revanche, au regard des attendus d'une licence – grade auxquels prétendent les étudiants de l'ESM – le niveau d'exigence est plutôt dans la moyenne supérieure.

La perspective de l'ouverture d'un master dans le prolongement de la licence serait de nature à dynamiser la dimension recherche et à plus impliquer les enseignants titulaires d'un doctorat. Néanmoins, le master porté par l'Université de Bourgogne (UB) est centré sur la création musicale (il s'intitule d'ailleurs « Création et performance »). Il ne cible donc pas du tout le champ de l'interprétation et aucune ouverture d'un master à visée professionnelle n'est envisagée à court ou moyen terme du côté de l'UB. Les pistes qui pourraient être étudiées sont celles de masters pluridisciplinaires mettant la pratique musicale en relation avec d'autres disciplines comme la philosophie ou l'économie (via la Business School). Malgré leur caractère innovant, ces perspectives sont lointaines dans le temps, elles sont aussi éloignées du projet professionnel des étudiants de l'ESM et risqueraient de ne concerner qu'une très petite partie d'entre eux.

Enfin, l'ESM est en dehors des réseaux formalisés de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) de Bourgogne-Franche Comté. La ComUE qui porte le nom de la région bat de l'aile en raison de tensions internes et de dissensions sur la manière dont le projet voté par les instances doit être mené. L'ESM est actuellement absente de la ComUE, même en tant que membre associé. L'UB fait visiblement le nécessaire pour lui conférer ce statut, ce qui lui permettrait de participer aux différents tours de table que la ComUE et ses membres sont susceptibles d'engager avec les collectivités et l'État.

Domaine 3 : Pilotage et gouvernance de l'établissement et de l'offre de formation

L'ESM s'est dotée d'une gouvernance claire et lisible. Elle se compose traditionnellement d'un conseil d'administration et d'un conseil pédagogique, dans lesquels toutes les parties prenantes de l'école sont représentées : la direction, les enseignants, les tutelles et partenaires, mais aussi et surtout les étudiants. Ce fait est à souligner, car il est loin d'être partout la règle dans les pôles d'enseignement supérieur de la musique français. En plus des deux organes réglementaires, la direction a fait le choix judicieux de mettre en place un comité de coordination qui réunit l'ensemble des coordinateurs de département et la direction. Sa fonction est de faciliter le dialogue entre les enseignants et la direction et de préparer les sujets et projets qui seront ensuite soumis au vote des deux autres conseils (surtout du conseil pédagogique).

On regrettera toutefois que les réunions du conseil pédagogique se soient faites plus sporadiques dans les dix-huit derniers mois. Cela est certainement dû à l'arrivée de la nouvelle directrice qui a eu d'autres urgences (notamment l'élaboration du dossier d'accréditation) que celle de réunir ce conseil, à un moment où les maquettes et modalités du contrôle des connaissances étaient déjà adoptées. Mais justement, cette absence de régularité dans les réunions dénote aussi une volonté de construire le projet d'abord avec les équipes enseignantes et leurs coordinateurs, plutôt que d'en discuter dans une instance plus large où sont notamment présents des partenaires extérieurs et où les équilibres politiques sont peut-être moins sûrs. Il y aurait lieu de redonner plus de place au conseil pédagogique, en lui proposant des débats de fond sur certains sujets (stages, place de la recherche, construction du projet professionnel, poursuite en masters...) et en lui donnant aussi le rôle d'un « conseil de perfectionnement » (au sens donné à ce terme par l'enseignement supérieur), c'est-à-dire un lieu de bilan et d'évaluation des cursus et un espace de discussion pour les correctifs qui pourraient utilement y être apportés.

Les relations avec l'université ne reposent pas sur un organe régulateur commun, qui pourrait par exemple prendre la forme d'un comité de suivi. Ceci est fort dommageable car une telle instance permettrait de redonner des perspectives à un partenariat vieux de dix ans qui demande à être réactualisé dans ses projets et dans ses modalités. Aujourd'hui, les modalités sont ajustées en fonction des besoins et des contraintes de deux partenaires ; elles devraient l'être sur la base d'un projet commun à moyen ou long terme.

On soulignera la qualité de la relation qu'entretient la direction de l'ESM avec les étudiants. Celle-ci passe bien sûr par le conseil pédagogique, mais également par des rencontres régulières avec les délégués élus des trois années de formation ainsi qu'avec des rencontres individuelles de chaque étudiant avec le directeur des études, en vue d'un bilan personnalisé sur le projet d'étude. Les étudiants sont très satisfaits de cette relation de confiance et de l'écoute qui est accordée à leur parole et à leurs problèmes.

La vision stratégique de la direction assure un pilotage lucide et réaliste de l'ESM et permet de fixer un cap clair aux organes de gouvernance. Aussi, à contre-courant du discours dominant consistant à vouloir tout faire mieux que les autres, l'actuelle direction a compris que les moyens financiers n'étaient pas significativement extensibles et qu'il valait mieux faire des choix, même s'ils sont parfois douloureux (arrêt d'une filière instrumentale ou vocale, ou d'une esthétique), plutôt que de ne pas en faire. Aussi, l'éventualité d'un arrêt de certaines disciplines instrumentales par manque de forces vives suffisantes, permettrait de créer d'autres disciplines, peut-être plus originales dans le paysage français ou reposant sur des ressources humaines et/ou matérielles plus grandes. C'est notamment le cas du projet de développement de la musique ancienne à partir du potentiel du CRR de Besançon.

L'ESM entretient de très bonnes relations avec les trois CRR (Dijon, Chalon et Besançon) de la Région. C'est une force sur laquelle la direction de l'ESM a compris qu'elle devait s'appuyer. L'arrivée d'un nouveau directeur au CRR de Dijon semble avoir rendu encore plus facile la concertation entre les trois CRR sur l'appui qu'ils pouvaient apporter à l'ESM. Le CRR de Dijon pourvoit plutôt les disciplines instrumentales classiques, celui de Chalon l'enseignement en jazz et musiques actuelles, et celui de Besançon amènera la musique ancienne (en projet). Outre des mises à disposition de locaux (à Dijon et à Chalon), la ville de Dijon apporte par convention une

participation complémentaire, en mettant à disposition 47 heures d'enseignement. Elle facture toutefois à l'ESM la différence entre le taux horaire de l'enseignement supérieur et celui de l'enseignement spécialisé, ainsi que l'ensemble des heures supplémentaires au delà de ces 47 heures. Ce soutien conséquent et constant est en même temps un frein au développement de l'ESM qui est liée à la politique de recrutement du CRR et qui ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour s'en affranchir, même partiellement. Il est donc souhaitable que les recrutements d'enseignants susceptibles d'intervenir dans les cycles supérieurs se fassent en concertation avec l'ESM.

Les relations avec l'Université de Bourgogne (UB) sont elles aussi régies par une convention qui prévoit la mise à disposition de locaux et le partage des enseignements. Sur les deux plans, le groupe d'experts fait le constat d'une dégradation des relations entre les deux partenaires. En effet, la part d'enseignement assurée par l'UB s'est réduite (suppression des cours de langue, décidée d'un commun accord) et se limite à 2 ou 3 cours par semestre, ce qui n'est au fond guère moins que dans la plupart des pôles d'enseignement supérieur de la musique française. Par contre, les entretiens ont montré qu'il existe une sorte de défiance réciproque. On la constate surtout au niveau des étudiants, dont la motivation à suivre les enseignements de l'UB est assez limitée. Ils laissent entendre que ces cours sont en décalage avec leurs attentes et le reste des enseignements, plus pratiques, qu'ils reçoivent. C'est la raison pour laquelle leur assiduité aux cours de l'UB est faible et, en conséquence, leur taux de réussite aussi. Il y aurait vraiment lieu de mieux connecter les enseignements dispensés par l'UB à ceux de l'ESM. Cela doit passer par une meilleure intégration des équipes, qui ne se connaissent pas ou peu, et par l'inclusion des aspects historiques ou esthétiques d'une œuvre ou d'un répertoire dans les projets des étudiants pour l'ESM.

La seconde pomme de discorde entre l'ESM et l'UB concerne les locaux. Le partenariat entre l'UB et l'ESM repose historiquement sur la mise à disposition de locaux proposée sur le site de Chabot-Charny par l'UB à l'ESM. La convention passée entre les deux établissements stipule, à l'article 3, que cinq salles de cours sont partiellement mises à disposition durant des jours bien définis et que l'administration de l'ESM bénéficie de la mise à disposition gracieuse des locaux. Sur ce dernier point, aucune surface n'est précisée et les espaces ne sont pas décrits à l'exception d'un bureau au 4^e étage. Implicitement, il était entendu que l'ESM occupait le 5^e étage. En droit, elle est en capacité de demander la mise à disposition de tous les locaux nécessaires à son fonctionnement. C'est sur cette ambiguïté juridique que repose le conflit qui oppose, de manière ouverte, l'UB et l'ESM au sujet de locaux au 4^e étage. Ce problème envenime les relations entre les deux institutions (surtout entre le département de musique de l'UB et l'ESM). Il convient d'y mettre rapidement terme en signant une nouvelle convention (la convention de 2009 semble du reste toujours en vigueur...) et, préalablement, en s'entendant sur les besoins réels des uns et des autres, dans un immeuble où toutes les structures hébergées sont à l'étroit. Une des solutions serait, dans l'optique d'une meilleure intégration, de créer des espaces communs aux deux équipes : par exemple des salles communes aux enseignants, voire des espaces partagés pour l'administration. Il faut en tout cas sortir d'une logique exclusive pour aller vers une logique intégrative, à moins que la volonté soit de dénoncer l'actuelle collaboration. Auquel cas il faudra absolument assumer la logique exclusive et la traduire en termes de convention. Cette dernière option ne serait toutefois ni au bénéfice des étudiants ni à celui de l'ESM, qui a besoin d'une université pour la délivrance de la licence et qui doit trouver sa place dans l'enseignement supérieur de Bourgogne-Franche Comté.

Au-delà de la convention avec l'université, les locaux posent des problèmes en soi à l'ESM : dépendance d'institutions partenaires, exigüité, inadaptation aux besoins réels de la pédagogie. Des ébauches de solution apparaissent. La DRAC a mis en place un comité technique en partenariat avec la Métropole de Dijon et la Région pour étudier les possibilités concrètes. La seule piste sérieuse à l'heure actuelle est celle des locaux occupés par le CROUS à proximité de la Cathédrale Saint-Bénigne. Le CROUS déménagera en 2019 à Besançon et libérera environ 2 000 m² de bureaux. L'ambition de l'UB est d'en faire un pôle culturel (« Art-Culture-Entreprise »), dans lequel l'ESM aurait sa place et pourrait bénéficier d'un auditorium. Le plan de financement de ce bâtiment n'est pas encore bouclé, si bien que cette solution demeure pour l'instant hypothétique. Une solution pourrait consister à chercher d'autres pistes dans d'autres villes de la région, notamment à Besançon dont le CRR dispose d'espaces modernes. La réponse à ce problème est politique. Elle implique là encore une participation de l'ESM à des dynamiques régionales dans les domaines de la culture et de l'enseignement supérieur. Cette participation devra constituer la tâche principale de la direction dans les mois à venir.

En appui de son projet, la direction doit compter sur une administration encore fragile. Cette fragilité ne tient pas à la qualité des collaborateurs qui sont actuellement en place, mais plutôt à la cohésion au sein de l'équipe des cadres ou à la réduction volontaire et assumée collectivement du temps de travail d'un collaborateur. Par ailleurs, certaines personnes ont des difficultés à mener à bien l'ensemble (souvent conséquent) des tâches qui leur sont confiées. La proposition de la direction de réorganiser l'administration autour de deux pôles (un administratif qui comprendrait les fonctions classiques de l'administration et la scolarité, et l'autre qui regrouperait la partie

pédagogique et de diffusion) pourrait permettre de mieux répartir les tâches et de remédier ainsi à la situation actuelle. Elle est en tout cas réaliste au vu du potentiel des collaborateurs et des finances saines de l'ESM, et ce malgré la réduction de la contribution de la Région (qui a baissé de 50.000 € sa dotation) et de la ville de Chalon (- 30 000 €).

L'atout de la direction en matière de pilotage tient très certainement à la très bonne cohésion des équipes : administratives (nonobstant les quelques réserves formulées), mais surtout pédagogiques. Le corps enseignant semble soudé, même si l'exiguïté des locaux ne leur permet pas de se rencontrer régulièrement. Le fait qu'un très grand nombre d'entre eux enseignent au CRR crée de fait un sentiment d'appartenance collective, renforcé par les nombreux projets transversaux encouragés par l'ESM. Ceux-là obligent aussi les étudiants à passer d'un département à l'autre et à construire des projets associant différentes esthétiques. Ils sont eux aussi, indirectement, les vecteurs de cette cohésion d'ensemble.

Concernant cette équipe pédagogique, le recrutement des intervenants s'est jusqu'en 2017 opéré par cooptation ou décision de la direction et de l'équipe encadrante. Par commodité, c'est généralement ainsi que se pratiquent ces recrutements dans les pôles d'enseignement supérieur. Pour autant, l'ESM a récemment lancé un appel à candidature (avec projet, sélection et audition des candidats) pour un poste en musique de chambre. Malgré le temps et les moyens qu'elle mobilise, cette démarche – que l'ESM entend d'ailleurs privilégier à l'avenir – apparaît nettement plus pertinente et efficiente.

Domaine 4 : Relation à l'étudiant

La relation à l'étudiant est multiple, construite et pensée à l'ESM. Elle repose tout d'abord sur deux délégués élus au sein de chaque promotion, qui rencontrent régulièrement la direction. Le conseiller aux études organise pour sa part des rencontres semestrielles individuelles avec chaque étudiant pour son projet professionnel. Enfin, les étudiants sont représentés au conseil pédagogique. Le dialogue entre la direction, les enseignants et les étudiants est réel, et les remarques sont, aux dires des étudiants, prises en compte, dans la mesure où les contraintes matérielles et la logistique le permettent.

Il est encore plus notoire de relever que les étudiants se sont structurés en association, l'ADESM (Association des Étudiants de l'ESM) qui est originale et exemplaire dans le paysage de l'enseignement supérieur de la musique en France. Elle assure non seulement des activités classiques de vie sociale (rencontres, sorties, soirées...), mais elle joue surtout un rôle dans l'aide aux études. C'est elle par exemple qui assure les concerts commandés aux étudiants par les collectivités (notamment lors des Journées du patrimoine et de la Nuit des musées). C'est aussi elle qui collecte les fonds des étudiants pour leurs projets « Carte blanche ». C'est enfin toujours elle qui finance aux étudiants, sur la base d'une cotisation libre, les photocopies et la reliure pour leurs mémoires. Il ne lui manque plus qu'à agréger le réseau des alumni pour devenir la parfaite amicale d'école et améliorer la notoriété de l'école et l'insertion professionnelle de ses diplômés. Au-delà de cela, les étudiants sont très soudés : cela tient aux prérentrées organisées, sous forme de séminaire d'une semaine d'improvisation, et aux nombreux projets transdisciplinaires qui les amènent à se croiser d'un département à l'autre. On regrettera toutefois que les étudiants de l'ESM n'aient que peu de contact avec leurs homologues de l'université.

Le seul vrai point de vigilance concerne les projets « Carte blanche » dont les fonds sont collectés par l'ADESM, notamment auprès du FSDIE (Fonds Social de Développement des Initiatives Étudiantes). L'introduction de la CVEC (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus) va certainement pousser les universités à mettre un peu d'ordre dans les financements de ce fonds, qu'elles devront maintenant financer à partir de cette source, et non plus directement et de manière forfaitaire sur les frais d'inscription. Dès lors, il y a un risque, dont se sont ouverts les étudiants, que ne soient plus financés les projets étudiants donnant lieu à validation de crédits ECTS. Cette règle mettrait en péril le modèle de financement de ces projets. L'ESM devra trouver des solutions alternatives. L'une des solutions serait de voir comment il est possible de récupérer une partie des crédits de la CVEC, bien qu'en tant qu'association, elle ne soit pas éligible, pour proposer elle-même des financements à ces projets. Si la piste fragile de la CVEC s'avérait inexploitable, il faudrait trouver des financements en interne ou bien se tourner vers des partenaires extérieurs.

Domaine 5 : Inscription territoriale

L'inscription territoriale de l'ESM est un enjeu majeur de son attractivité et donc de son développement. A ce titre, l'établissement fait face à plusieurs défis, au plan régional tout d'abord, mais aussi au plan national et international comme nous l'évoquerons plus bas.

Au plan régional, la loi NOTRe a fait de la région Bourgogne-Franche-Comté un large territoire avec d'importants potentiels. Parmi les partenaires publics de l'ESM, nous avons uniquement eu l'occasion de rencontrer la DRAC, mais pu saisir au travers des différents échanges quelques points clés.

L'environnement de l'ESM dans le domaine de l'enseignement supérieur des arts est à ce stade assez limité et l'absence d'inscription de cette question au contrat de plan n'est pas gage d'une vision ambitieuse pour l'enseignement supérieur de l'art dans la grande région (cette dernière dispose de trois écoles supérieures d'art à Dijon, Besançon et Chalon-sur-Saône, mais pas d'une école d'architecture ; l'ESM demeure le seul établissement d'enseignement supérieur du spectacle vivant sur ce vaste territoire).

Dans ce contexte, il est heureux que la région dispose d'un réseau important d'établissements d'enseignement musical. Des CRR dynamiques à Besançon et Chalon sur Saône, une nouvelle direction du CRR de Dijon, constituent un atout indéniable pour le Pôle supérieur. Et ce d'autant plus que se dessinent dans ces conservatoires des pôles d'excellence par spécialité (jazz à Chalon, musique ancienne à Besançon, musique contemporaine à Montbéliard...).

Malgré les tiraillements qui peuvent exister entre les deux villes capitales, la relation à Besançon s'intensifie et offre de nouvelles opportunités pour l'ESM.

La mise à disposition d'heures d'enseignements par le CRR de Dijon représente un apport important au fonctionnement du Pôle supérieur. Elle a pour corollaire une moindre marge de manœuvre sur le choix des enseignants et l'attractivité qui souvent en découle. La nouvelle direction de l'ESM s'engage dans des processus de recrutement plus ouverts (comme récemment pour le chant) mais doit, dans l'état actuel de son budget, arbitrer entre ambition et impact financier direct.

Au-delà des CRR, le réseau important des écoles de musique offre de nombreuses possibilités pédagogiques (tutorat et stages DE) et professionnelles (remplacements, voire recrutements en fin de cursus).

De même, l'environnement professionnel apparaît plutôt favorable. L'établissement, au cours des trois dernières années, a mis en place plus de trente-cinq partenariats avec des structures professionnelles.

Nous avons rencontré quatre de ces partenaires parmi les principaux et ils ont témoigné de leur engagement fort vis-à-vis de l'ESM et d'un désir de poursuivre, voire renforcer les liens. Parmi eux : un opéra (qui offre des possibilités pour les musiciens comme pour les chanteurs), deux orchestres, des lieux de diffusion...

À noter l'initiative de formation aux métiers de musiciens d'orchestre dans le cadre de contrats de professionnalisation, construite avec les deux orchestres de la région, l'Association française des orchestres et l'AFDAS. Même si le bilan de la première session de recrutement reste mitigé (deux étudiants retenus parmi un panel de 20 candidats ; difficultés administratives et juridiques liées au coût et à la prise en charge de la formation), le caractère unique de cette offre doit être salué et sa visibilité renforcée pour la prochaine rentrée.

S'agissant des opportunités professionnelles, globalement saluées par les étudiants, un bémol est exprimé pour les musiques actuelles, où la capacité à se produire est jugée insuffisante. Ils apprécient pour autant les masterclasses proposées notamment par la SMAC de Chalon-sur-Saône « La péniche » et le travail de pédagogie fait avec les groupes amateurs de la SMAC de Dijon « La Vapeur ». Il semble que le Pôle pâtisse encore de l'accueil peu enthousiaste, lors de sa création, de certains acteurs des musiques actuelles, du fait des crédits mobilisés par l'ESM sur les financements du ministère de la culture.

L'ESM n'appartient pas à la ComUE Bourgogne-Franche-Comté. Comme cela a déjà été dit, il y aurait intérêt à intégrer ce réseau, afin d'avoir droit au tour de table entre l'État et les collectivités sur un certain nombre de dossiers, notamment sur les locaux. La perspective de rejoindre la ComUE avec le statut de membre associé pourrait être un premier pas pour y remédier. Néanmoins, la stratégie régionale doit être pensée au-delà de la simple appartenance à un réseau d'établissements. Les équilibres politiques entre Dijon et Besançon sont fragiles,

mais peuvent constituer une opportunité pour l'ESM qui pourrait tenter un rapprochement avec le CRR de Besançon et y bénéficier de locaux. Soit l'implantation bisontine prend, soit elle permet de renégocier une implantation dijonnaise, plus largement soutenue par la ville et la Métropole et liée à l'université. Il existe un département de musique à l'Université de Besançon. Même s'il est de taille plus réduite que celui de Dijon, il pourrait offrir une alternative intéressante dans le cas d'une option bisontine.

La troisième et dernière solution est celle d'un rapprochement avec l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Dijon, dont les locaux jouxtent ceux que l'ESM pourrait avoir au CROUS. La création d'un pôle d'enseignement supérieur des arts, même sans statut d'EPCC, permettrait à l'ESM de gagner en visibilité et peser plus dans les décisions politiques.

Ces trois pistes méritent d'être étudiées en détail par la direction et discutées avec l'État, les collectivités et les institutions partenaires.

Domaine 6 : Dynamiques nationale et internationale

Au plan national, la position intermédiaire du Pôle supérieur entre les bassins de Lyon et de Paris, avec leurs CNSMD respectifs, constitue un challenge important et impose de jouer une carte originale et complémentaire. Ce qu'assument pleinement le Président de l'ESM, qui voit dans les pôles des lieux d'expérimentation et d'inventivité, et la nouvelle direction qui travaille un projet d'établissement fondé sur une transversalité clairement assumée (symbolisée en fin de cursus par une création réunissant l'ensemble des musiciens des différents départements).

L'initiative déjà évoquée plus haut de formation au métier de musicien d'orchestre en lien avec l'Association française des orchestres est un autre exemple de différenciation de l'offre.

Au-delà de l'offre de formation, l'ESM entretient quelques partenariats historiques avec des équipements nationaux (collaboration fidèle avec le GRAME depuis 2007, projets avec le Studio des Variétés à Paris, avec le Centre Culturel André Malraux – scène nationale de Vandœuvre-lès-Nancy) qui devront probablement être refondés et complétés dans le cadre du nouveau projet d'établissement.

Au plan international, le projet de l'ESM s'inscrit aujourd'hui uniquement au plan européen dans le cadre du programme d'échange européen Erasmus (le pôle est membre de l'Association européenne des conservatoires). Si une trentaine d'accords bilatéraux ont été signés à ce jour, le dispositif n'est pas encore vraiment développé et n'a concerné que 22 étudiants sortants et 8 étudiants entrants depuis sa mise en place, principalement en Allemagne et en Espagne. Avec donc un fort déséquilibre entrants/sortants qui atteste de la problématique de visibilité/attractivité du pôle évoquée plus haut, mais aussi d'un manque de moyens en personnels pour suivre et développer les relations internationales (la coordinatrice des formations gère le programme Erasmus en plus de ses fonctions de coordination). De ce fait, les relations extra européennes restent à l'état d'ambition.

À noter le projet original d'un double cursus franco-allemand DNSPM/Bachelor of music à l'horizon 2019/20, avec l'Université de Mainz et l'existence de liens soutenus avec cette ville allemande grâce à la présence d'une Maison de Bourgogne-Franche-Comté du Conseil régional (échanges, opportunités de concerts...).

On identifie bien le chemin qui reste à parcourir pour inscrire le pôle supérieur dans une vraie dynamique internationale, posant à nouveau la question de ses ressources tant sur le plan matériel (notamment locaux) qu'humain (personnel dédié).

– C –

ANALYSE DU (DE CHAQUE) CURSUS DE FORMATION

Cursus DNSPM – cursus DE (Commentaires globalisés)

1. Objectifs pédagogiques de la formation

Les objectifs de la formation apparaissent conformes aux attendus du référentiel de compétences, de qualification et de métier sur les plans artistiques et professionnels.

Soucieux d'apporter à ses étudiants les moyens d'une insertion professionnelle réussie, dans des contextes et milieux en pleine évolution, l'ESM a orienté ses enseignements autour de trois axes forts :

- la création et la créativité (commandes à des compositeurs, création d'œuvres mixtes, ateliers d'improvisation, rencontres avec des compositeurs) ;
- l'autonomie et la polyvalence (conduite et pilotage de projets, transversalité des esthétiques, développement de la pluri-compétence) ;
- la scène et la médiation (rapport à la scène, stages et immersion en milieu professionnel, connaissance des institutions et de l'environnement professionnel, montage de projets et réalisation de partenariats, travail et projets autour des démarches de médiation).

A travers ses orientations, le projet pédagogique de l'ESM prend bien en compte, dans son exposé, les connaissances et aptitudes professionnelles des différents métiers visés dans le cadre de la formation. De même, il affiche les objectifs liés à l'éducation artistique et culturelle, ainsi que le rôle de médiation dévolu aux artistes. Il prépare les futurs enseignants et interprètes à gérer, dans une pluralité d'esthétiques, une grande diversité de situations en termes d'interventions, de production, d'enseignement, d'éducation artistique ou de médiation.

2. Organisation et modalités pédagogiques de la formation

Parmi la multiplicité des initiatives et partenariats mis en place afin d'enrichir la formation des étudiants et d'optimiser leur immersion dans le monde professionnel et leur insertion future dans ce milieu, citons notamment l'intérêt des projets communs montés en lien avec le Pont Supérieur Bretagne-Pays de la Loire (*Tournée Est-Ouest* ; *La Fabrique de l'Inclassable classique*), ainsi que les liens opérationnels très positifs avec différents lieux de diffusion sur l'ensemble du territoire régional (dispositif « Étudiants en résidence ») mis en place depuis 2017. La création, les commandes auprès de compositeurs, l'étude et la diffusion de répertoires contemporains constituent l'un des axes forts qui caractérisent le projet pédagogique de l'ESM, et enrichissent la formation des étudiants.

Déclinée de multiples façons en croisant les projets et les esthétiques (classique, contemporaine, jazz, musiques actuelles) et en réunissant aussi souvent que possible les étudiants des différents départements, la transversalité constitue également un marqueur très fort du projet de l'ESM.

L'équipe témoigne d'une capacité d'attention, de réflexion, d'innovation et de remise en question au regard des dispositifs pédagogiques. Elle veille à mettre du lien entre les sciences de l'éducation et la réalité pratique et opérationnelle (réflexion et engagement personnels, sens de la déontologie et du service public), afin d'apporter aux étudiants une meilleure cohérence entre les dimensions de la didactique et l'engagement artistique.

Notons également des initiatives telle que l'organisation de séminaires pédagogiques d'insertion (trois journées communes à tous les étudiants d'une même promotion, tous champs disciplinaires confondus) permettant l'immersion et l'observation. C'est notamment le cas dès l'admission en première année : un séminaire d'insertion autour de l'improvisation collective rassemble tous les étudiants des 3 départements.

Autre élément pertinent au sein du dispositif pédagogique : le module médiation, encadré avec beaucoup d'attention par Jean Tabouret, ancien directeur de l'ESM. Soumis à validation en fin de deuxième année, ce module inclut la mise en œuvre d'un projet en direction de publics « empêchés » ou en situation de handicap, et également des ateliers d'écoute, de préparation à un concert, etc.

Pour le DNSPM comme pour le DE, les documents-cadres détaillent les conditions et modalités d'entrée en formation initiale ou continue pour ces différents parcours, ainsi que les modalités d'évaluation et de validation des diplômes. Ces modalités apparaissent conformes aux prescriptions, et n'appellent pas de remarques particulières.

Notons pour le DE la présence d'un jury extérieur pour les épreuves pédagogiques (un directeur de conservatoire, un spécialiste du champ disciplinaire, la direction de l'ESM), ainsi que pour la soutenance du mémoire. Un jury extérieur évalue également les épreuves d'admission, de même que l'épreuve de mise en situation artistique commune pour le DE et le DNSPM.

Le cursus commun DNSPM / DE / licence propose un partage assez classique entre ce qui est assuré à l'ESM (en partenariat avec les CRR) et ce qui est mutualisé avec l'Université de Bourgogne. Cette dernière propose 2 à 3 cours par semestre, surtout en histoire de la musique et dans les matières dites d'érudition (analyse, esthétique, anthropologie, musicologie de l'interprétation). Cette offre est plutôt frugale et a été largement rabaissée depuis la création du pôle dijonnais. Néanmoins, elle correspond peu ou prou à ce qui est proposé dans la plupart des pôles français. On s'étonnera toutefois qu'aucun enseignement de langue ne soit offert aux étudiants, surtout à une époque où l'on sait que la mobilité est un enjeu majeur pour les musiciens professionnels. Outre le volume horaire assez faible impartit aux enseignements universitaires, on peut s'interroger sur leur sens. S'il s'agit juste d'offrir des cours d'érudition, ne peut-on pas les proposer au sein du CRR où des cours de culture musicale sont dispensés ? L'apport de l'université devrait aussi se situer ailleurs : dans l'apprentissage d'une démarche de recherche qui sert à tous les interprètes par le regard critique de la partition ; dans l'interdisciplinarité qui permet là encore d'ouvrir le regard de l'interprète. Vu l'offre de formation large de l'UB, il semblerait que la seconde piste puisse être plus profondément creusée.

3. Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés

Le travail mené par le pôle pour suivre l'insertion professionnelle de ses étudiants est de qualité. Des enquêtes annuelles sous forme de questionnaires et d'entretiens téléphonique (réalisées 3 ans puis 6 ans après la sortie du cursus) permettent de juger de la bonne employabilité des diplômés (la direction avance un taux d'insertion entre 95 et 100 % sur les questionnaires retournés !).

De leur côté, les étudiants témoignent des bons retours des anciens élèves sur l'insertion professionnelle. Certains anciens restent adhérents de l'association des élèves. Un annuaire, porté par l'association, existe pour faciliter la mise en relation entre les différentes promotions.

Enfin, les professionnels rencontrés évoquent la facilité d'insertion des diplômés dans les écoles de musique de la région à des postes d'enseignement, notamment grâce aux contacts créés lors du cursus (tutorat DE, stages, remplacements...).

4. Données relatives à la formation

Les maquettes du parcours DNSPM-DE sont cohérentes, bien construites, équilibrées et articulées au référentiel. Le volume horaire global est tout à fait supportable (10 à 12 h en moyenne pour les enseignements ESM, 4 ou 5 h pour l'université, soit un total de 14 à 17 h). L'équilibre entre les disciplines de pratique individuelle, de pratique collective, de culture musicale, de théorie et de savoirs professionnels s'opère de façon pertinente.

Actuellement, le parcours de formation initiale menant au seul DE est proposé aux candidats ayant déjà validé un DNSPM dans un autre pôle (c'est le cas en jazz pour des étudiants venant du CMDL, qui ne forme pas au DE), ainsi que pour les étudiants en discipline "formation musicale". La possibilité de ce parcours spécifique devrait être ouverte et étendue à d'autres disciplines, telles que l'accompagnement ou la direction de chœur (compte-tenu des besoins et débouchés dans ces disciplines).

La formation au DE est également accessible (pour toutes disciplines) en formation continue : 7 stagiaires suivent actuellement ce parcours.

La VAE du DE est mise en place depuis plusieurs années par l'ESM, selon des sessions organisées tous les deux ans (la prochaine étant programmée en 2020).

Par ailleurs, et en parallèle de ses formations diplômantes, l'ESM organise régulièrement différents modules de formation professionnelle continue, ouverts aux enseignants des écoles de musique et conservatoires.

Les sujets traités sont en relation avec le référentiel du DE. Ces modules qualifiants sont également ouverts aux candidats à la VAE ; au cas par cas ils concernent des validations et compétences complémentaires à acquérir.

– D – CONCLUSION

1. Points forts

- Une offre pédagogique riche prenant appui sur trois départements d'études qui constituent une base solide pour le développement de la transversalité et du croisement des esthétiques
- Une vision stratégique, claire et lucide, de la direction sur le projet de l'établissement
- Une gouvernance claire et lisible, qui associe pleinement les étudiants avec une qualité de dialogue reconnue
- Une association des étudiants dynamique, investie tant dans la vie sociale que dans le domaine pédagogique
- Des parcours transversaux qui permettent une circularité des étudiants
- Un projet unique en France de formation aux métiers de musiciens d'orchestre qui doit trouver sa vitesse de croisière en lien avec ses partenaires nationaux et régionaux,
- L'originalité d'un projet en médiation obligatoire pour tous les étudiants
- Des CRR à Dijon, Chalon et Besançon disposés à aider l'ESM dans son fonctionnement et son développement, disposant chacun de points forts dans leurs spécialités
- Des partenariats toujours plus structurés avec les institutions culturelles locales, débouchant sur des projets concrets et formateurs pour les étudiants

2. Points faibles

- Des locaux inadaptés et insuffisants qualitativement et quantitativement, qui rendent les conditions de travail difficiles pour les encadrants et les étudiants, qui freinent le développement de l'ESM et qui compliquent la gestion et l'anticipation des plannings
- Un déficit de prise en compte de l'ESM dans les politiques locales et régionales de l'enseignement supérieur dans un contexte assez peu ambitieux pour l'enseignement supérieur des Arts
- Un positionnement national entre deux pôles d'attractivité forts (Lyon et Paris, avec leurs CNSMD), qui impose une offre originale et complémentaire
- Une attractivité internationale qui reste à construire
- Un contexte régional fragile sur fond de rivalités entre les métropoles de Dijon et de Besançon
- Une trop forte étanchéité entre le département de musique de l'Université de Bourgogne et l'ESM
- La dépendance d'une large partie de l'équipe enseignante vis-à-vis du CRR de Dijon
- Un conseil pédagogique qui fonctionne *a minima* et qui devrait davantage s'emparer des sujets de fond, liés notamment au projet pédagogique de l'ESM
- Une équipe administrative fragilisée par endroits
- Un département jazz à faible attractivité

3. Avis global

Construite et développée à partir du projet et de l'équipe du Cefedem qui l'a précédé, l'ESM de Bourgogne Franche-Comté s'affirme aujourd'hui comme l'un des pôles d'enseignement supérieur en région les plus équilibrés et les plus pertinents dans le champ musical.

Sous l'impulsion de sa directrice entourée d'une équipe motivée, le projet pédagogique de l'ESM prend appui sur la qualité des formations proposées et sur la cohérence d'une offre qui permet de valoriser la transversalité et les croisements entre esthétiques.

La qualité de l'auto-évaluation produite dans le cadre de l'accréditation et la clarté des documents de cadrage et des maquettes témoignent du sérieux des équipes et d'une bonne compréhension des enjeux.

L'institution dispose d'atouts, renforcés par les fructueux échanges tissés avec les différents partenaires sur l'ensemble du territoire régional.

Le fonctionnement pratique et quotidien de l'ESM reste cependant fortement pénalisé par la faiblesse des locaux, insuffisants en nombre et en disponibilité. Cette question sensible impacte également la relation avec l'université, qui demeure un partenaire privilégié de l'établissement, mais avec lequel les liens devraient gagner en fluidité. Elle affaiblit enfin la visibilité et l'attractivité du pôle, tant au plan national qu'international.

4. Préconisations

- Faire évoluer le fonctionnement de la structure et de son offre pédagogique, tout en calant ces évolutions sur un rythme qui tient compte du contexte et des limites dans lesquels travaille l'équipe d'encadrement et d'administration de l'ESM ;
- Adapter ou arbitrer certains choix ou orientations au sein de l'offre pédagogique (tels que le positionnement du jazz, notamment) ;
- Impulser des propositions volontaristes valorisant les atouts et spécificités du projet de l'ESM, tout en enrichissant l'identité artistique de ce projet ainsi que sa lisibilité nationale et internationale au regard de ces atouts ;
- Poursuivre la réflexion engagée sur l'ouverture du recrutement des enseignants du pôle, afin de renforcer son attractivité sur certaines disciplines ;
- Conforter la présence, le rôle et les atouts de l'ESM dans le dialogue avec les collectivités, les institutions et l'université, notamment en vue de favoriser l'émergence d'une solution au problème du manque de locaux ;
- Maintenir le travail relationnel et le lien avec les partenaires, structures et établissements du territoire (travail réactivé depuis l'arrivée de la nouvelle directrice), afin de valoriser la présence de l'ESM sur son aire régionale, et d'accroître le recrutement et la proportion d'étudiants issus de la région BFC.

ANNEXE

Groupe d'experts chargés de l'évaluation :

Enseignant universitaire : Monsieur Mathieu SCHNEIDER

Maître de conférences, Université de Strasbourg, directeur-adjoint à la faculté des Arts

Personnalité qualifiée : Monsieur Jean-Marc BADOR

Délégué Général de l'Orchestre Philharmonique de Radio-France

Inspecteur DGCA : Monsieur Didier BRAEM

Inspecteur de la création artistique, collège musique.

Date de la visite : 13 et 14 novembre 2018

Personnes rencontrées :

Nom et prénom	Fonction	Structure
Olivier BERNARD	président	ESMBFC
Pierre-Olivier ROUSSET	directeur du pôle action culturelle et territoriale	DRAC BFC
Viviana AMODEO	directrice	ESMBFC
Claude GEORGEL	directeur des études DNSPM/DE	ESMBFC
Alice CHAMPAGNAC	responsable diffusion et professionnalisation	ESMBFC
Noémie MARTIN	coordinatrice des formations	ESMBFC
Marie BERAU	Professeure coordinatrice	ESMBFC
Martine CHARLOT	Professeure coordinatrice	ESMBFC
Agnès MELLON	Professeure coordinatrice	ESMBFC
Anne MERCIER	Professeure coordinatrice	ESMBFC
François MERVILLE	Professeur coordinateur	ESMBFC
Claudia PHILLIPS	Professeure coordinatrice	ESMBFC
Éric PORCHE	Professeur coordinateur	ESMBFC
Jean TABOURET	Professeur coordinateur	ESMBFC
Philippe LALITTE	enseignant Département de musicologie	Université de Bourgogne
Jean-Baptiste MEDARD	enseignant Département de musicologie	Université de Bourgogne
Floriane COTTET	directrice	Orchestre Dijon-Bourgogne
Julia DEHAIS	secrétaire générale	Opéra de Dijon
Marc KURZMANN	directeur	CRC de Chenôve et programmateur du Cèdre
David OLIVERA	délégué général	Orchestre Victor-Hugo
Juliette ROUILLON-DURUPT *	ex-conseillère musique	DRAC BFC
Pierre ANCET *	vice-président Culture	Université de Bourgogne
Jean-Yves DUPONT-LEMAIRE	directeur	CRR de Dijon
Robert LLORCA	directeur	CRR du Grand Chalon
Eric SCREVE	directeur	CRR du Grand Besançon
4 étudiants **		

* Entretien téléphonique

** réunion d'échanges